

## SEANCE DU 22 JUIN 2022

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

### **Etaient présents :**

PALIN Karine	CHAUMEIL Arnaud
GOFFRE Jean-Claude	JAROUSSEAU Nicolas
MAURIN Annette	OLLIVOT Christelle
CROUAIL Jean-Pierre	CHEVALIER Nadia
SORBIER Jean-Charles	DI NATALE Bruno
MILLET Maryse	BRUNET Sandrine

Absents excusés : Gaëtan LAURAND (pouvoir à Karine PALIN), Chantal RAMPNOUX (pouvoir à Nadia CHEVALIER), Audrey LECCA, Alexia CLAUZEL, Frédéric DHERS (pouvoir à Jean-Charles SORBIER), Patrice POUILLET (pouvoir à Nicolas JAROUSSEAU), Rose-Marie FONSECA (pouvoir à Christelle OLLIVOT).

Date de convocation : 20/06/2022

Jean-Charles SORBIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **N° DEL-22062022-1 : TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre CROUAIL  
Adjoint au Maire**

Dans le cadre du programme des travaux de voirie sur l'exercice 2022, un appel public à concurrence a été publié pour la réalisation

- des travaux de sécurisation de la Route Départementale n° 105 dans sa traversée du hameau de Virefougasse,
- des travaux de reprofilage / revêtement de la rue de la Carreyre, avec création d'accotements.

Karine PALIN, Maire, justifie en préambule la convocation du Conseil Municipal en session extraordinaire, du fait de l'urgence à réaliser les travaux sur la RD n° 105 avant la rentrée scolaire, afin de ne pas gêner la circulation notamment des bus de transport scolaire. Aucune observation n'est émise sur le sujet.

Jean-Pierre CROUAIL, Adjoint au Maire en charge des voies et réseaux indique que le Cabinet EDANLO INGENIERIE, Maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres des cinq sociétés candidates :

- SANZ TP – Groupe MOTER 33250 PAUILLAC
- COLAS-SARRAZY – Groupe COLAS 33250 CISSAN-MEDOC
- MALET – Groupe SPIE 33295 BLANQUEFORT
- CMR – Groupe EXEDRA 33260 LA TESTE DE BUCH
- BOUIJAUD 24230 VELINES

Au regard des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise COLAS - SARRAZY ressort comme étant la mieux-disante pour un prix de 117 290.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de Jean-Pierre CROUAIL,

- attribue à l'unanimité le marché des travaux de voirie 2022 à l'entreprise COLAS - SARRAZY ;
- charge Karine PALIN, Maire, de la signature de tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures et trente minutes

**Récapitulatif des délibérations :**

- N° DEL-22062022-1 : Travaux de voirie 2022 – Choix de l'entreprise

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	Absente Pouvoir à Nadia CHEVALIER
SORBIER Jean-Charles	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	Absent Pouvoir à Nicolas JAROUSSEAU
CHAUMEIL Arnaud	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	Absente Pouvoir à Christelle OLLIVOT
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	Absent Pouvoir à Jean-Charles SORBIER
LECCA Audrey	Absente
LAURAND Gaëtan	Absent Pouvoir à Karine PALIN
CLAUZEL Alexia	Absente
Bruno DI NATALE	
Sandrine BRUNET	